



Le recensement citoyen obligatoire

Cette démarche est obligatoire pour tous les filles et garçons de nationalité française âgés de 16 à 25 ans.

Le recensement citoyen

Le recensement citoyen est obligatoire pour tous les garçons et filles de nationalité française âgés de 16 à 25 ans.

Quand ?

Dans les trois mois qui suivent la date anniversaire des 16 ans. Il est possible de régulariser sa situation jusqu'à la date anniversaire des 25 ans.

Où ?

- > En ligne : [mon service public](#) ↗
- > Au guichet : [se rendre à la mairie centrale ou dans une des sept mairies de quartier de Brest](#)

Quels justificatifs ?

- > le livret de famille des parents
- > une pièce d'identité ou tout autre document prouvant la nationalité française

Suite au recensement :

Une attestation de recensement est remise à l'issue de cette démarche. Elle est à conserver car aucun duplicata n'est délivré.

Se faire recenser dès 16 ans permet :

- > de recevoir automatiquement la convocation pour la Journée défense et citoyenneté (JDC) suite à laquelle un Certificat de participation est remis. Il permet de s'inscrire aux examens et concours
- > d'être inscrit automatiquement sur les listes électorales à la majorité.

La journée défense et citoyenneté

La journée défense et citoyenneté (JDC) permet de s'informer sur les droits et devoirs en tant que citoyens ainsi que sur le fonctionnement des institutions.

Cette journée doit être accomplie après le recensement citoyen obligatoire, entre 16 et 25 ans.



Créer son espace sur [majdc.fr](#) ↗

Contacter le Centre du service national de Brest Courriel : csn-brest.sec.fct@intradef.gouv.fr

Tél : 02 98 37 75 58

Du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30 (sauf vendredi : 15h30)

En savoir plus : [site du Ministère des Armées](#) ↗

Dernière mise à jour le : **19 avril 2019**



HÔTEL DE METROPOLE

24, rue Coat-ar-Guéven - CS 73826

29238 BREST CEDEX 2

Tel. : 02 98 33 50 50

www.brest.fr

Accueil au guichet :

Lundi au Vendredi : 7h45 à 18h30 (17h30 pendant les vacances scolaires)

Accueil téléphonique au 02 98 33 50 50

Lundi au Vendredi : 8h /18h

Samedi 8h30/12h30

HÔTEL DE VILLE DE BREST

2, rue Frézier - CS 63834

29238 BREST CEDEX 2

Tel. : 02 98 00 80 80

www.brest.fr

Accueil au guichet :

de 8h30 à 17h30 du lundi au vendredi

(de 8h30 à 17h en juillet et août)

et le samedi matin de 9h à 12h.

Ouverture à 9h30 les 2e et 4e mardi du mois.

Fermé le samedi en juillet août

sauf le dernier samedi avant la rentrée scolaire.

Accueil téléphonique au 02 98 00 80 80

Lundi au Vendredi de 8h à 18h

Samedi de 8h30 à 12h30

Accueil des mairies de quartier :

de 9h à 12h et de 13h30 à 17h

sauf le jeudi ouverture à 9h30

Fermé le samedi en juillet août

sauf le dernier samedi avant la rentrée scolaire.

Mairie de quartier de Bellevue / 25, place Napoléon III

Mairie de quartier de l' Europe / 31, rue Saint-Jacques

Mairie de quartier de Lambézellec / 25, rue Robespierre

Mairie de quartier des Quatre-Moulins / 200, rue Anatole France

Mairie de quartier de Saint-Marc / 124, rue de Verdun

Mairie de quartier de Saint-Pierre / 26, rue Jean-François Tartu